

# Publi-Topex

## INFORMATIONS

NUMÉRO 45 – FÉVRIER 2021

### MENSUEL GÉOMÈTRE

#### Communiquez sur votre profession

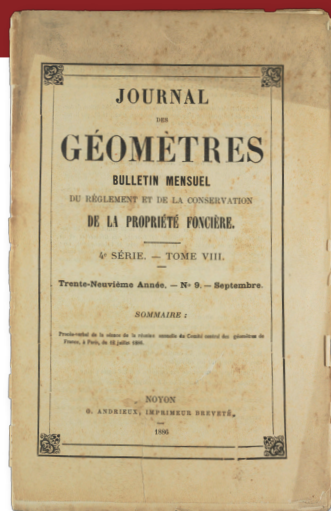
Tout le monde s'accorde à reconnaître que le mensuel *Géomètre* renvoie une excellente image de la profession, à la fois moderne et profondément ancrée dans les territoires... En offrant un abonnement (pour 50 € par an au lieu de 132 €) à vos contacts professionnels, vous leur permettez de mieux connaître votre panel d'activités. Un excellent vecteur de communication pour les géomètres-experts.

*Le premier numéro est accompagné d'un courrier à votre nom informant l'abonné de votre démarche. Ce dernier pourra aussi accéder à la version en ligne.*

Contactez Cécile Freidels : [administration@publi-topex.com](mailto:administration@publi-topex.com)

[LIRE LE MENSUEL EN LIGNE >>](#)

### ARCHIVES



#### Numérisation des journaux des géomètres

Pour ne pas égarer l'histoire de la profession, Publi-Topex a lancé la scannérisation de l'ensemble de ses archives.

Le plus ancien numéro du *Journal des géomètres* disponible dans les archives de

Publi-Topex date de septembre 1886 (ci-dessus). Le « bulletin » en est alors pourtant à sa trente-neuvième année de parution... C'est dire si les exemplaires qui n'ont pas disparu sont précieux, et qu'il faut conserver leur contenu avant que le temps ne les abîme définitivement.

La numérisation en haute définition (environ 6 000 x 4 000 px), page par page, de ces documents ressortis des cartons est en cours.

L'objectif étant, à terme, de les mettre à disposition en ligne au format PDF.

### PROCHAINES FORMATIONS

#### Inscrivez-vous en ligne !

##### LE DROIT ET LE GÉOMÈTRE-EXPERT

**WEBINAIRE – Prescription acquisitive et extinctive en matière de propriété et de servitudes**

[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)

**WEBINAIRE – La réglementation thermique et les nouveaux modes de construction**

[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)

**WEBINAIRE – La réforme de la procédure civile**

[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)

##### INGÉNIERIE – MAÎTRISE D'ŒUVRE

**WEBINAIRE – Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)**

[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)

##### IMMOBILIER – COPROPRIÉTÉ – URBANISME

**WEBINAIRE – La division en volumes**

[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)

**WEBINAIRE – Le sursis à statuer dans un contexte d'élaboration ou de révision du PLU**

[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)

##### MÉTIER – TOPOGRAPHIE – GÉOMATIQUE

**WEBINAIRE – Méthodes de mesures anciennes**

[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)

**WEBINAIRE – Responsabilité en matière d'implantation de bâtiments et ouvrages d'art**

[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)

##### CABINET – DÉVELOPPEMENT

**WEBINAIRE – Kimic, le kit minimum de cybersécurité**

[CONSULTER LES SESSIONS, LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE >>](#)

[LE CATALOGUE DE LA FORMATION >>](#)

### FORMATION

#### Renouvellement de l'AIPR

A l'issue de la formation « **Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)** » organisée par Publi-Topex (actuellement au format webinaire), la société Sogelink <sup>(1)</sup> délivre une attestation de compétences au candidat si celui-ci a réussi l'examen qui conclut la session.

Valable pour une durée de cinq ans à compter de la date de réussite à l'examen, ou du 1<sup>er</sup> janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette attestation permet à l'employeur de délivrer au salarié une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) dans son domaine de compétence.

Nous attirons donc l'attention de toutes les personnes qui ont obtenu cette attestation en 2016 et qui souhaitent la renouveler sans interrompre leur autorisation : elles doivent repasser l'examen avant la fin de l'année 2021 !

(1) Agréée par le ministère de la Transition écologique, leader des formations et examens AIPR.



[REPASSER L'EXAMEN >>](#)